

Cni/passeport enquête

Par Mam53, le 10/10/2023 à 14:18

Bonjour,

Merci de lire ma préoccupation. je suis parent d'enfant français et je suis pacsé avec une française

ma femme fait une demande de cni et passeport de mon fils à la mairie depuis trois mois maintenant, d abord le suivi du dossier notifiait que c'était en cours d instruction en préfecture et depuis hier. J ai été à la mairie et la mairie m'appelle pour me dire que la préfecture dit que le dossier est en cours d'enquete. Est-il possible de demander au tribunal un certificat de nationalité française même si une enquête est en cours ?

Merci cordialement

Par youris, le 10/10/2023 à 14:27

Bonjour,

une demande de CNF pour qui, pour vous ou votre fils?

voir ce lien concernant le CNF : demande de CNF

votre fils est-il né en France ou à l'étranger ?

S'il est né à l'étranger, sa naissance a-t-elle été déclaré dans un consulat de France ?

salutations

Par Mam53, le 10/10/2023 à 14:38

Pour mon fils il est né on france

Par youris, le 10/10/2023 à 15:05

si la mère de votre enfant est française, votre fils a la nationalité française par filiation, donc je ne vois pas l'utilité de demander un CNF pour votre fils.

Par Marck.ESP, le 10/10/2023 à 15:12

Bonjour et bienvenue

Tout à fait, selon l'article 18(et suivants) du code civil

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA00000613606

Par Mam53, le 10/10/2023 à 17:04

La mère de mon fils est française et lorsque nous avons demandé un passeport et une carte d'identité, ils nous ont dit qu'il y avait une enquête.